



ARRÊTÉ N° 2026-20 P

ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2026 AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION

Le Maire de Saint-Sulpice-sur-Lèze

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DHERS Lene	Assistant de conservation	 / /

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Sulpice-sur-Lèze, le 03/03/2026

Le Maire,

Sylvette CONDIS

Le Maire (ou le Président) informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>